



PASSEPORT BIOMÉTRIQUE

Titre Électronique Sécurisé



UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS
Au 02.43.50.33.33

- Le formulaire de pré-demande de passeport à compléter en ligne sur <https://passeport.ants.gouv.fr/>
- Un extrait d'acte de naissance avec filiation ou une copie intégrale d'acte de naissance pour les majeurs et les mineurs datant de l'année en cours (à demander à la mairie du lieu de naissance) ou gratuitement sur internet : <https://mdel.mon.service-public.fr/acte-etat-civil.html>
Facultatif si votre passeport ou votre carte d'identité actuel(le) est encore valide ou périmé(e) depuis moins de deux ans. Dans ce cas, fournir une copie du livret de famille
☛ Connaître les **dates et lieux de naissance** de vos parents.
- Pour les mineurs, c'est le représentant légal (père, mère ou tuteur) qui devra fournir **une copie de sa pièce d'identité** et qui doit déposer la demande **en présence de l'enfant**.
- Un justificatif de domicile récent (facture E.D.F, téléphone, internet ou impôts).
Pour les enfants majeurs, parents ou amis hébergés : Attestation de l'hébergeant et la carte nationale d'identité ou permis de conduire de l'hébergeant.
- 1 photo** 35 x 45 mm **datant de moins de 6 mois** en couleur sur fond clair mais pas blanc (non scannées ou photocopiées) photos de face, tête nue et dégagée, expression neutre et bouche fermée, sans lunettes.
- Une **carte nationale d'identité** ou pièce avec photo.
- L'**ancien passeport** ou déclaration de perte ou vol.
- Timbres fiscaux** (*disponibles en bar-tabac ou sur <https://timbres.impots.gouv.fr/>*) :
 - 86 € pour les majeurs (valable 10 ans).
 - 42 € pour les mineurs de plus de 15 ans (valable 5 ans).
 - 17 € pour les mineurs de moins de 15 ans (valable 5 ans).
- Le **jugement de divorce** selon le cas (l'autorité parentale pour les enfants, l'autorisation de conserver le nom de l'ex conjoint).
- Un **justificatif de la nationalité**, si étrangère et pour les enfants dont l'un ou les parents sont de nationalité étrangère.
- En cas de veuvage : fournir **l'acte de décès du conjoint**.
- Présence indispensable de l'intéressé(e)** (empreintes et signatures).

